11.2.3.8. du Regl. EU2015/1998 : Formation des personnes qui mettent en oeuvre la vérification de concordance entre passagers et bagages

1 jour 4 heures

Programme de formation

Public visé

Personnes qui mettent en oeuvre la vérification de concordance entre passagers et bagages – Agents de passage, Agents de trafic, agents piste chargement bagages, coordinateurs piste.

Pré-requis

Avoir suivi une vérification de ces antécédents judiciaires prévu à l'Art.11.1.1 et 11.1.2 AIM du11/09/2013 et dispositions du IV Art. R213-4-5 du CAC,
Français Lu et écrit et parlé

Objectifs pédagogiques

- Connaissance des actes d'intervention illicites perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles.
- **Connaissance des exigences légales applicables et connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation, y compris, entre autres, la menace interne et la radicalisation.**
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation.
- Connaissance des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent
- les contrôles de sûreté (adaptées au domaine concerné).
- Connaissance des procédures d'intervention d'urgence.
- Aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté.
- Connaissance des exigences techniques en matière de concordance entre passagers et bagages
- Connaissance des exigences en matière de protection pour le matériel des transporteurs utilisé pour le traitement des passagers et des bagages.

Description / Contenu

§11.2.3.8 du règlement européen n°2015/1998: formation des personnes qui mettent en oeuvre la vérification de concordance entre passagers et bagages (VC)

Modalités pédagogiques

Formation en présentiel

Moyens et supports pédagogiques

Cours théorique PowerPoint® / Vidéoprojecteur

Modalités d’évaluation et de suivi

QCM (Questionnaire à Choix Multiples) avec note minimale de validation fixée à 12/20

Modalités Accessibilité

Le centre de formation REM dispose de locaux accessibles aux personnes en situation de handicap moteur pour les formations en présidentielle. (Salle de formation en Rez de chaussée).
Merci de contacter notre secrétariat au 01 41 19 81 79 si vous êtes en situation d'handicap.

25/03/2024